

Les élections communales 2006

Je fais entendre ma voix



*Cette brochure n'est pas un prospectus de propagande électorale
mais un outil d'information destiné à tous les citoyens.*



www.bruxelleselections2006.irisnet.be



C B A I



F&C&R



AFRAHM
a.s.b.l



**Informations faciles-à-lire pour les
personnes avec des difficultés de
compréhension.**

Voter, c'est dire quelles personnes vous préférez pour vous représenter.

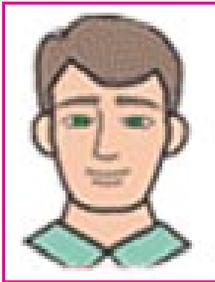
Voter est très important.

Cela vous permet de participer aux décisions qui concernent votre pays.

Le 8 octobre 2006, vous voterez pour les personnes qui décideront pour vous dans votre commune jusqu'en 2012.

Vous choisissez de voter pour une personne si vous êtes d'accord avec ses idées et son projet pour la commune.

On appelle cela son programme électoral.



Monsieur
Jean veut
des rues
plus propres



Madame
Juliette veut
construire
des plaines
de jeux



Mademoiselle
Marie veut plus
de sécurité
dans les rues

Vous choisissez aussi de voter pour une personne si vous pensez qu'elle fera du bon travail et écoutera les gens.

Personne ne peut vous dire pour qui vous devez voter.

C'est vous seul qui décidez.

Mais vous pouvez vous faire aider pour bien comprendre les programmes électoraux.

Cette année, pour la première fois, les personnes qui habitent en Belgique mais qui viennent d'autres pays que ceux de l'Europe pourront voter si elles le veulent.

Cette brochure contient beaucoup d'informations. Elle vous aidera à comprendre les élections. Elle vous expliquera aussi comment voter.

La Région de Bruxelles-Capitale



Les personnes handicapées mentales ont le droit de voter.

Seules les personnes sous minorité prolongée n'ont pas le droit de voter.

Très souvent, les personnes handicapées mentales votent par procuration.

Cela veut dire qu'une personne en qui vous avez confiance vote à votre place.

Nous voulons que les personnes handicapées mentales puissent voter elles-mêmes.

Mais cela veut dire qu'elles doivent avoir accès aux informations sur les élections et sur les programmes électoraux.

Par exemple, des versions faciles-à-lire, des ateliers-débats spécifiques, ...

Elles doivent aussi pouvoir s'entraîner à voter sur un ordinateur.

Thérèse Kempeneers-Foulon,
Secrétaire générale de l'AFrAHM



Un citoyen est une personne membre d'un pays.
Par exemple, vous êtes un citoyen belge.

En Belgique, chaque citoyen habite dans une commune.

La commune est le pouvoir le plus proche de vous.

La commune s'occupe par exemple :

- des papiers comme les cartes d'identité, les passeports, le permis de conduire, les actes de naissance, les actes de mariage, les actes de décès, les permis de construire, ...
- des crèches communales, des écoles communales, des maisons de repos communales, des services sociaux communaux, des logements sociaux, ...
- des routes, des égouts et de l'éclairage
- du sport, des loisirs, des parcs, de la propreté, ...
- de la sécurité

Le vote est un droit.

Avant de voter, lisez et comparez les programmes électoraux.

Faites votre choix librement.

Votre choix et le choix des autres citoyens influenceront la vie de la commune après les élections

Le vote est une obligation.

Si vous êtes belge, vous êtes obligé de voter.

Les personnes qui habitent en Belgique mais qui viennent d'autres pays peuvent voter.

Elles ne sont pas obligées.

Si elles se sont inscrites pour voter alors elles sont obligées d'aller voter.

Si vous n'allez pas voter, vous risquez d'être puni et d'avoir une amende.

En Belgique, il y a plusieurs élections :

Les élections européennes

Elles ont lieu tous les 5 ans.

Les prochaines auront lieu en 2009.

Tous les citoyens des pays de l'Europe, par exemple les Belges, votent pour les personnes qui vont les représenter à l'Europe.



Les élections belges

On les appelle les élections fédérales.

Elles ont lieu tous les 4 ans.

Les prochaines auront lieu en 2007.

Tous les belges votent pour les personnes qui vont les représenter en Belgique.

Après cette élection, le Roi désigne le premier ministre.



Les élections régionales et communautaires

Elles ont lieu tous les 5 ans.

Les prochaines auront lieu en 2009.

Tous les belges votent pour les personnes qui vont les représenter dans leur région et leur communauté.

Par exemple, la région bruxelloise = en bleu,

la région wallonne = en rouge et en noir,

la région flamande = en jaune,

la communauté française = en rouge et en bleu,

la communauté flamande = en jaune et en bleu,

et la communauté germanophone = en noir.

Les régions et les communautés s'occupent de choses différentes.

Par exemple, les régions s'occupent des logements.

Les communautés s'occupent des écoles.



Les élections communales

Elles ont lieu tous les 6 ans.

Les prochaines auront lieu le 8 octobre 2006.

Tous les belges votent pour les personnes qui vont les représenter dans leur commune.

Les personnes qui habitent en Belgique et qui viennent des autres pays peuvent aussi voter.



Ligne du temps



8 OCTOBRE
2006
COMMUNALES

JUIN
2007
FEDERALES

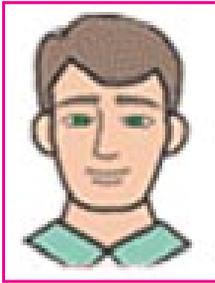
JUIN
2009
REGIONALES ET
COMMUNAUTAIRES
+ EUROPÉENNES

Le 8 octobre 2006, dans toutes les communes de la Belgique, tous les électeurs iront voter.

Les personnes qui ont reçu le plus de votes gagnent les élections.

On dit qu'ils sont élus.

Ce sont les conseillers communaux.



Plus la commune a d'habitants, plus il y aura de conseillers communaux.

Ensemble, les conseillers communaux forment le conseil communal.

Ce sont eux qui prennent les décisions dans la commune.

Après, les conseillers communaux vont choisir parmi eux,

selon des règles précises, les échevins.

Chaque échevin est responsable d'un domaine différent.

Par exemple, l'emploi, le logement, les affaires sociales, ...

Les conseillers communaux vont aussi choisir parmi eux le bourgmestre. Le bourgmestre est le chef de la commune.

Ensemble, les échevins et le bourgmestre forment le collège des bourgmestre et échevins. Ce sont eux qui font appliquer les décisions.



Les personnes qui habitent en Belgique mais qui viennent des autres pays de l'Europe peuvent aussi voter si elles le veulent.

Elles doivent répondre aux mêmes conditions que les belges.

Elles doivent s'inscrire dans leur commune.

Elles peuvent aussi se présenter pour être élues.

Mais elles ne peuvent pas devenir bourgmestre.



Les personnes qui habitent en Belgique et qui viennent d'autres pays que ceux de l'Europe peuvent aussi voter si elles le veulent.

Elles doivent répondre aux mêmes conditions que les belges.

Elles doivent habiter en Belgique depuis 5 ans.

Elles doivent s'inscrire dans leur commune.



Les personnes qui habitent en Belgique mais qui viennent d'autres pays recevront dans leur boîte aux lettres un formulaire d'inscription.

Si elles veulent voter, elles doivent compléter et envoyer le formulaire à leur commune avant le 31 juillet 2006.

La commune confirmera l'inscription.

Les personnes recevront ensuite une convocation comme les belges.

Si l'inscription est refusée, les personnes peuvent réclamer.

Si les personnes ne veulent plus voter, elles doivent écrire à la commune avant le 31 juillet 2006.

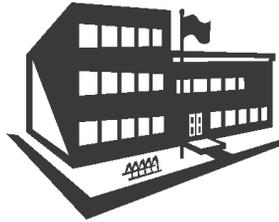
Comment voter ?



En Région bruxelloise, le vote se fait sur un ordinateur.

Avant les élections, vous pourrez vous entraîner sur un ordinateur avec le programme qui se trouve sur le site internet

www.bruxelleselections2006.irisnet.be



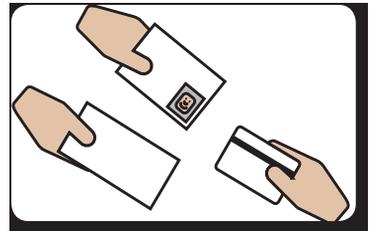
1. Le jour de l'élection, vous vous rendez au bureau de vote.

L'adresse de votre bureau de vote se trouve sur votre convocation.

2. Vous donnez votre carte d'identité et la convocation au président ou aux membres du bureau de vote.

On note votre nom sur une liste.

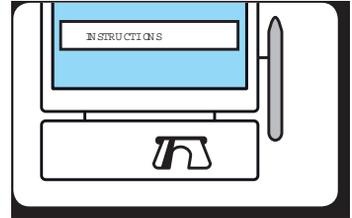
3. Vous recevez une carte spéciale pour l'ordinateur.



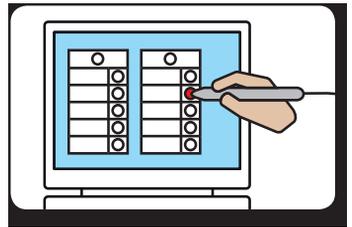
4. Vous allez dans l'isoloir.
C'est une petite cabine.
Le vote est secret.



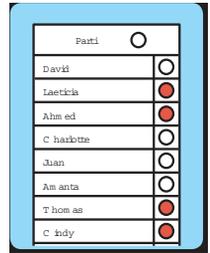
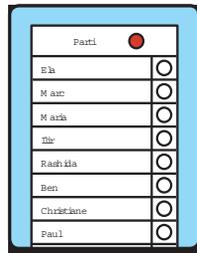
5. Vous insérez la carte, avec la ligne noire au-dessus, dans l'ordinateur.



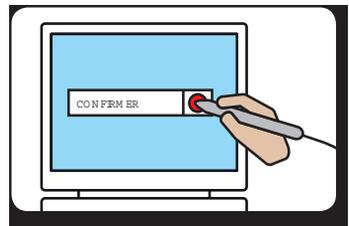
6. Vous posez le crayon spécial sur l'écran.
Vous appuyez sur la liste de votre choix.



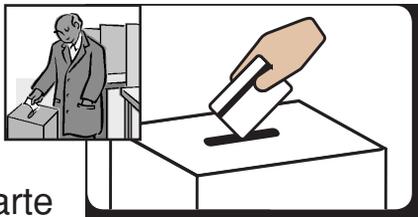
Une liste est un groupe de personnes qui ont les mêmes idées et le même projet.
Ensuite vous appuyez au-dessus de la liste ou bien vous appuyez sur un ou plusieurs candidats de la même liste.



7. A chaque fois, l'ordinateur vous demande d'appuyer encore une fois pour dire que vous êtes d'accord.



8. Quand vous avez fini, vous reprenez la carte, vous sortez de l'isoloir et vous introduisez la carte dans l'urne.

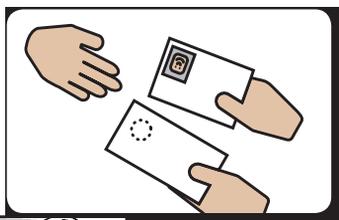


L'urne est une boîte avec une fente au-dessus.

9. Vous reprenez votre carte d'identité et votre convocation.

Le président du bureau de vote mettra un cachet sur votre convocation.

Comme ça, on sait que vous avez voté.



Si vous avez des difficultés pour voter, vous pouvez demander de l'aide au président ou aux membres du bureau de vote.

Ce sont les personnes qui vous accueillent à l'entrée.

Elles peuvent vous accompagner pour voter.

Comment voter correctement ?

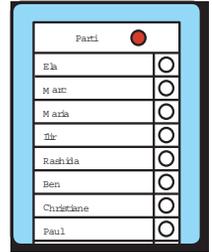
Pour que votre vote soit correct, vous avez 3 possibilités :

1. Vous pouvez voter en case de tête.

Vous choisissez une liste.

Vous appuyez le crayon spécial sur la case au-dessus de cette liste.

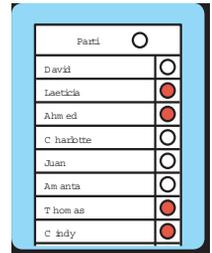
Cela veut dire que vous êtes d'accord avec cette liste de candidats.



2. Vous pouvez voter pour un ou plusieurs candidats dans une même liste

Vous choisissez une liste.

Vous appuyez le crayon spécial sur la case à côté des candidats que vous préférez dans cette liste.

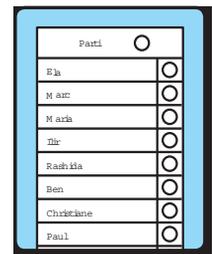


3. Vous pouvez voter blanc.

Cela veut dire que vous ne choisissez aucune liste et aucun candidat.

Votre vote ne compte.

Vous montrez que vous n'êtes pas d'accord avec le choix proposé.



Mesures particulières

Aide pour voter

Dans chaque bureau de vote, il y a un isoloir spécial pour les personnes moins valides.

Une personne qui a un handicap physique peut choisir une personne pour l'accompagner dans l'isoloir, si le président du bureau de vote est d'accord.



Toute personne qui a des difficultés pour voter peut demander de l'aide au président ou aux membres du bureau de vote.

Par exemple, les personnes avec un handicap mental peuvent demander que le président les accompagne dans l'isoloir.)



Le vote par procuration

Parfois, certaines personnes ne savent pas se rendre au bureau de vote car elles sont malades, handicapées ou parce qu'elles ne sont pas chez elles.

Ces personnes peuvent demander à un quelqu'un d'autre de voter pour elles. On appelle cela voter par procuration.

Pour cela, il faut remplir un formulaire. Les 2 personnes doivent signer le formulaire. Il faut joindre un justificatif.

Par exemple, un certificat médical, une attestation de l'employeur, ...

Avant l'élection, vous devez dire à la personne pour qui vous voulez voter.

Le jour de l'élection, la personne va dans le bureau de vote à votre place avec tous les papiers nécessaires.

Elle vote pour vous, selon votre choix.

Lexique

Une **démocratie** est un pays où chaque personne a son mot à dire.

Un **citoyen** est une personne membre d'un pays.

Voter, c'est dire qui on préfère.

Un **électeur** est une personne qui doit aller voter.

Un **élu** est une personne qui a été choisie par la population.

Beaucoup de gens ont voté pour elle.

On dit qu'elle a gagné les élections.

Un **scrutin** est une **élection**.

C'est le moment où on choisit les personnes qui vont nous représenter.

Représenter, c'est prendre les décisions pour nous, parler pour nous.

Les **candidats** sont les personnes qui se présentent aux élections pour être élues.

On voit leur photo sur des panneaux ou dans des dépliants.

Ils se regroupent sur des listes.

Un **liste** est un groupe de candidats qui ont les

mêmes idées et le même projet.

Généralement, les personnes d'une même liste sont aussi membres d'un même parti politique.

Un **parti politique** est un groupe de personnes qui ont les mêmes idées et le même projet.

Un **programme électoral**, ce sont les idées et le projet d'un candidat.

C'est ce qu'il souhaite faire dans sa commune s'il gagne les élections.

Un **bureau de vote** est l'endroit où vous allez voter.

Le bureau de vote se trouve souvent dans une école.

Le **président** et les **assesseurs** sont les personnes qui vous accueillent à l'entrée du bureau de vote.

Elles s'occupent de votre carte d'identité et votre convocation.

Elles peuvent vous aider pour voter.

La **procuration**, c'est demander à une personne en qui vous avez confiance de voter à votre place.

Cette personne s'appelle un mandataire.

Un **conseiller communal** est une personne qui

a été élue après les élections communales.

Un **conseil communal**, ce sont toutes les personnes qui ont été élues dans la commune.

Un **échevin** est un conseiller communal qui a été choisi par les autres conseillers communaux pour être responsable d'un domaine.

Par exemple, l'emploi, le logement, les affaires sociales, ...

Le **bourgmestre** est un conseiller communal qui a été choisi par les autres conseillers communaux pour être responsable de la commune.

Le gouvernement de la région bruxelloise donne son accord.

La **convocation** est un petit carton, avec votre nom, qui vous indique l'adresse et les heures d'ouverture de votre bureau de vote

L'**isoloir** est la petite cabine où se trouve l'ordinateur pour voter.

L'**urne** est une boîte avec une fente au-dessus pour mettre la petite carte de l'ordinateur.

Adresses utiles

Des questions sur l'organisation des élections à Bruxelles ?

www.bruxelleselections2006.irisnet.be

Vous pouvez également télécharger les divers documents dont il est question dans cette brochure.

Des questions sur le contenu de cette brochure ?

Association Francophone d'Aide aux Handicapés

Mentaux asbl (AFrAHM)

Avenue Albert Giraud, 24

1030 Bruxelles

02/247.60.10

www.afrahm.be

Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI)

Avenue de Stalingrad, 24

1000 Bruxelles

02/289.70.67

www.cbai.be

Regionaal Integratiecentrum Foyer

Dienst Rechtsbescherming

Mommaertsstraat 22

1080 Molenbeek

02/414.04.53

www.foyer.be

Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie (CNAPD)

02/640.52.62

www.cnapd.be

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR)

02/212.30.00

www.diversite.be

Des questions sur l'organisation des élections en Wallonie ?

elections2006.wallonie.be

Fédération des centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère en Wallonie (FÉCRI)

081/73.22.40

fecri@swing.be

Version facile-à-lire réalisée par l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux asbl, avec le soutien financier de la Région de Bruxelles-Capitale.

La brochure originale a été réalisée par le Centre bruxellois d'action interculturelle et Foyer vzw, avec le soutien financier du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'aide du CRISP. Design by Kaligram, illustrations by Rif.

Editeur responsable :

Thérèse Kempeneers-Foulon, Av. A. Giraud 24, 1030 Bruxelles